

DELIBERATION du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du
JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Jeudi 12 juin 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date d'affichage : **23 juin 2025**

Objet de la délibération :

46. Recours à l'apprentissage aux services techniques 2025/2026

Le jeudi 19 juin 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, M. DUMONT Eric, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard, Mme FOURRE Mélanie, Mme LAUNOIS Sylvie, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude

Procurations :

Mme CORVISY Aurore donne procuration à M. PIERRE Bernard

M. LEROY Michel donne procuration à M. DUMONT Eric

Mme AARNINK GEMINEL Dominique donne procuration à M. LEONARD Pierre

Absents : M. KIPS Laurent, Mme BIGOT Carole

Excusés : Mme CORVISY Aurore, M. LEROY Michel, Mme AARNINK GEMINEL Dominique, M. BORD Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LEBRET Bernadette

La commune de MONTMEDY a récemment eu recours à une personne en apprentissage au sein des services techniques pendant celui-ci a interrompu son contrat.

Pour pouvoir accueillir un nouvel apprenti, la commune doit solliciter l'avis du comité social territorial du centre de gestion. La prochaine instance aura lieu le 1^{er} juillet 2025. En corrélation avec l'avis du CST attendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage

DECIDE de maintenir le poste d'apprenti pour les Services techniques

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif, au chapitre **012**, article **6417** ;

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 23 juin 2025 et publication ou notification

le 23 juin 2025

MONTMEDY, le 23 juin 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 23 juin 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD